# CONDITIONS FINANCIERES 2025/2026

# INFORMATIONS A CONSERVER

## SCOLARITE

Contribution des familles : 583€ / an, soit 195€ / trimestre
Cotisation UGSEL (association sportive) : 11€
Cotisation accident du travail URSAFF : 4€

## DEMI-PENSION : inscription à l'année

L'établissement propose aux familles un service de restauration. Le repas est facturé 6,95€.
Dans un souci d'équilibre des budgets des familles, la demi-pension est annualisée. Ainsi, en s'engageant pour l'année, la famille bénéficie d'un tarif préférentiel de 6,70 €.
Le coût de la demi-pension est calculé, par niveau, en tenant compte des absences pour périodes de formation en milieu professionnel.
En cas d'absence JUSTIFIEE supérieure à 2 jours consécutifs, un avoir sera émis.
*Tarif annuel de la demi-pension sur la base de 4 repas par semaine du 01/09 au 05/06 :*

| Classe | Coût annuel | Coût /mois (9 versements) |
|---|---|---|
| 3ème prépa-métiers | 797,30 € | 88,59 € |
| CAP 1ère année | 730,30 € | 81,14 € |
| CAP 2ème année | 743,70 € | 82,63 € |
| 2nde professionnelle | 716,90 € | 79,66 € |
| 1ère professionnelle | 649,90 € | 72,21 € |
| Terminale professionnelle | 609,70 € | 67,74 € |

⇨ Les éventuels repas pris après le 5 juin seront ajoutés au dernier paiement.
⇨ En fonction de l'emploi du temps de votre enfant, vous pourrez indiquer avant le 5 septembre les jours d'inscription à la cantine.

Il est possible de prendre un **repas occasionnellement au tarif de 6,95 €.**
Une facture sera émise en fin de mois, je m'engage à la régler dès réception. Si j'ai opté pour le prélèvement automatique, cette facture sera imputée sur mon compte et prélevée le mois suivant.

## INTERNAT

Le coût de l'internat comprend l'ensemble des repas du lundi midi au vendredi midi et tient compte des absences prévisibles pour PFMP. L'estimation du coût annuel est basée sur les tarifs 2024/2025 des internats publics, susceptibles d'être modifiés. A titre d'exemple :

| Classe | Coût annuel | Coût /mois (9 versements) |
|---|---|---|
| 3ème prépa-métiers | 2 039,91 € | 226,66 € |
| CAP 1ère année | 1 765,66 € | 196,18 € |
| CAP 2ème année | 1 865,32 € | 207,26 € |
| 2nde professionnelle | 1 797,50 € | 199,89 € |
| 1ère professionnelle | 1 699,99 € | 188,89 € |
| Terminale professionnelle | 1 509,34 € | 167,70€ |

## EPI

Les équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité et tenue de travail) sont fournis par l'établissement à tous les élèves en 1ère année de formation. Le règlement sera imputé sur le dispositif Atouts Normandie. La famille s'engage à faire les démarches sur le site et à transmettre au lycée les informations ATOUTS avant le 30 septembre. Dans le cas contraire, le coût des EPI sera facturé en octobre.

## DIVERS

Des appels financiers pourront être faits en cours d'année pour des sorties pédagogiques, des activités culturelles ou de découverte professionnelle...

## FACTURATION

Une seule facture annuelle sera adressée aux familles début octobre. Celle-ci comprend l'ensemble des frais (contribution des familles à la scolarité, frais fixes et selon les cas : demi-pension / internat) et est accompagnée d'un échéancier.
Si vous souhaitez demander un changement de statut et passer de demi-pensionnaire à externe ou inversement, il conviendra d'avertir la comptabilité par mail à comptabilite@lyceecachin.fr. Ce changement ne sera effectif qu'à partir du mois suivant.

## REGLEMENT

Il est possible de régler

- soit par prélèvement en 9 fois d'octobre à juin (le 10 de chaque mois) ;
- soit par chèque (en 1 fois ou 3 fois). **TOUS les chèques doivent être déposés en septembre.** Ils seront encaissés fin septembre (1 fois) ou au début de chaque trimestre (3 fois).

En fonction de votre situation familiale, le règlement peut se faire séparément par les différents responsables légaux.
Un dossier de demande de bourse peut être déposé avant le 15 octobre 2025.

# DOCUMENT
# A RETOURNER AU LYCEE

Je soussigné(e) .....

Parent / représentant légal de ..... Elève en classe de .....

déclare avoir lu le document nommé « Conditions financières 2025/2026 » et déclare accepter les conditions financières.

**Coordonnées de la famille :**

| Responsable légal 1 | Responsable légal 2 |
|---|---|
| Nom : ..... | Nom : ..... |
| Prénom : ..... | Prénom : ..... |
| Adresse : ..... | Adresse (si différente) : ..... |
| ..... | ..... |
| ..... | ..... |
| Téléphone : ..... | Téléphone : ..... |
| Mail : ..... | Mail : ..... |

**SCOLARITE**

Contribution des familles : 583€ / an

Situation de l'élève : BOURSIER ☐ OUI ☐ NON

**EPI**

Je m'engage à faire les démarches sur le site ATOUTS NORMANDIE.
J'ai bien noté que je dois transmettre au lycée les informations ATOUTS avant le 30 septembre. Dans le cas contraire, le coût des EPI me sera facturé en octobre.

**INTERNAT**

Si mon enfant est inscrit en internat, je m'engage à payer les dépenses correspondantes.

**DEMI-PENSION : inscription à l'année**

Je souhaite que mon enfant soit :

☐ Demi-pensionnaire ☐ Externe

Je m'engage sur le long terme et peux ainsi bénéficier du tarif préférentiel de 6,70 €

- Les éventuels repas pris après le 5 juin seront ajoutés au dernier paiement.
- En fonction de l'emploi du temps de mon enfant, j'indiquerai avant le 5 septembre les jours d'inscription à la cantine.
- Il est possible de prendre un **repas occasionnellement au tarif de 6,95 €.** Une facture sera émise en fin de mois, je m'engage à la régler dès réception. Si j'ai opté pour le prélèvement automatique, cette facture sera imputée sur mon compte et prélevée le mois suivant.

**FACTURATION**

Je recevrai une seule facture annuelle début octobre, comprenant l'ensemble des frais (scolarité, frais fixes et selon les cas : demi-pension / internat) et accompagnée d'un échéancier.

Si je souhaite demander un changement de statut et passer de demi-pensionnaire à externe ou inversement, j'ai bien noté que je devrais avertir la comptabilité par écrit comptabilite@lyceecachin.fr. Ce changement ne sera effectif qu'à partir du mois suivant.

Je note que des appels financiers pourront être faits en cours d'année pour des sorties pédagogiques, des activités culturelles ou de découverte professionnelle...

**REGLEMENT**

Je choisis le mode de règlement suivant :

- ☐ Par prélèvement en 9 fois d'octobre à juin, le 10 de chaque mois. Le reliquat sera prélevé le 10 juillet.
- ☐ Par chèque en 1 fois
- ☐ Par chèque en 3 fois

*SI BESOIN : au vu de notre situation familiale, nous souhaitons régler séparément :*

| Responsable légal 1 | Responsable légal 2 |
|---|---|
| Règlera :<br>☐ La totalité de la facture<br>☐ Uniquement les frais de scolarité<br>☐ Uniquement les frais de restauration<br>☐ La moitié de la facture annuelle | Règlera :<br>☐ La totalité de la facture<br>☐ Uniquement les frais de scolarité<br>☐ Uniquement les frais de restauration<br>☐ La moitié de la facture annuelle |
| Mode de règlement :<br>☐ Par prélèvement en 9 fois d'octobre à juin.<br>☐ Par chèque en 1 fois<br>☐ Par chèque en 3 fois | Mode de règlement :<br>☐ Par prélèvement en 9 fois d'octobre à juin.<br>☐ Par chèque en 1 fois<br>☐ Par chèque en 3 fois |

Si j'opte pour le règlement par prélèvement automatique, je remplis le mandat SEPA ci-joint et j'ajoute un **RIB**.
Si j'opte pour le règlement par chèque(s), je joins à ce document **TOUS les chèques.** Ils seront encaissés en septembre (1 fois) ou au début de chaque trimestre (3 fois).

A ....., le ...../...../ 2025

| Signature du représentant légal 1 | Signature du représentant légal 2 |
|---|---|
| | |